

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)

Siège social, secrétariat :

65-67 rue d'Amsterdam

75008 Paris

Tél : 01.40.23.04.10

Fax : 01.40.23.03.12

www.snmpmi.org

contact@snmpmi.org

Paris, le 2 juin 2008

Communiqué du SNMPMI

Le Syndicat national des médecins de PMI condamne fermement le jugement rendu par le tribunal de Lille qui a prononcé l'annulation d'un mariage au motif de « tromperie » parce que l'épouse n'était plus vierge.

Tous les jours, dans notre travail en protection maternelle et infantile, avec les équipes chargées de la planification familiale, nous aidons et soutenons les femmes à faire valoir leur droit à une sexualité épanouie, à la contraception et à l'IVG, et à se protéger contre toutes formes de violences qui leur sont faites, en particulier les violences familiales et conjugales.

Considérant la décision du tribunal de Lille humiliante pour les femmes réduites ainsi au rang d'objet non conforme dont on peut étaler l'intimité au grand jour, contraire au droit des femmes à disposer de leur corps et discriminatoire envers l'ensemble des femmes, nous demandons expressément qu'elle soit annulée.

Nous demandons également que le texte de loi obsolète, relatif à l'annulation du mariage, et permettant de tels arrêts, contraires à la dignité des personnes dans une société démocratique et de libertés, soit abrogé.